

à l'importance nationale de la tâche qu'il a accomplie.

(8) Votre comité exprime ses plus sincères remerciements à ceux qui se sont présentés d'eux-mêmes devant lui et ont rendu des témoignages précieux relativement aux importantes questions que nous avions mises à l'étude.

(9) Votre comité soumet par les présentes à votre appréciation un passage sous la forme narrative de certaines dépositions qui ont été données au cours de son enquête; nous proposons de plus qu'il soit tiré 1,000 exemplaires dudit rapport et que des extraits des dépositions soient imprimés sous forme de brochures pour être distribués au public.

Le tout respectueusement soumis,

GEORGES W. FOWLER,

Président.

Je ne prendrai pas plus longtemps le temps de la Chambre, néanmoins, je ferai observer que nous nous rendons compte de la nécessité où se trouve le Gouvernement de pratiquer l'économie à l'heure qu'il est. Or, si quelqu'un se donne la peine de parcourir les crédits, il s'étonne à bon droit que le Gouvernement ait cru devoir inscrire aux prévisions budgétaires une somme de \$5,000,000 pour l'élargissement du canal Welland, un projet dont l'accomplissement ne saurait donner de résultats immédiats. En face d'une pareille situation, nous avons bien le droit de réclamer l'achèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson.

M. L'ORATEUR: Je suis prêt à rendre ma décision sur l'objection qu'a soulevée le premier ministre (M. Meighen); cependant, si quelque honorable député désire prendre la parole sur ce sujet, il a toute latitude.

M. BUREAU: Monsieur l'Orateur, je doute fort que l'objection soit fondée. Le fait qu'un membre présente une résolution à la seule fin de sonder l'opinion du Parlement sur une question qu'il a prise à cœur n'engage pas le Gouvernement à faire aucun frais. Les précédents ne manquent pas à l'appui de ce que je dis. Si l'objection était maintenue, je suis d'avis qu'un représentant du peuple n'aurait plus le droit à l'avenir de manifester ses opinions ou de provoquer un échange de vues avec ses collègues sur les grandes questions d'intérêt public. En somme, toute résolution ayant trait à des travaux publics comporte en dernier ressort le déboursement des deniers publics. Pour ne citer qu'un exemple, la résolution inscrite au nom de mon honorable ami de Québec-Sud (M. Power) demande que les murs de la ville de Québec soient réparés. Or, cette résolution et toutes les propositions

[M. Knox.]

de même nature ayant pour objet l'érection d'un monument ou l'exécution de certains travaux publics, comportent en dernier ressort une dépense des deniers publics, si elles sont adoptées et mises à exécution. Pour moi, l'esprit du règlement n'est pas d'empêcher le Parlement de faire connaître ses vues sur les questions d'intérêt public qui pourraient entraîner la dépense de sommes plus ou moins considérables. La résolution de l'honorable député ne lie pas nécessairement le Gouvernement.

Avant d'engager des dépenses à ce sujet, il faudrait d'abord obtenir un mandat du Gouverneur général en conseil. Je suis donc d'avis que le règlement parlementaire n'a jamais eu pour objet d'empêcher les représentants du peuple de réclamer l'exécution de certains travaux publics jugés nécessaires.

Dans le cas qui nous occupe, un bon nombre de députés sont d'avis que le Gouvernement devrait achever la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson. Si je ne fais erreur, les travaux ont été suspendus. Un de nos collègues se lève dans cette salle pour demander au Parlement d'approuver l'opinion qu'il énonce, à savoir que les travaux devraient être continués. Il va sans dire que la reprise des travaux entraînerait une dépense de fonds. Cependant, ces crédits ne seraient pas inscrits au budget comme conséquence du vote de cette résolution; ils le seraient à la suite d'une proposition du Gouvernement complétée par le dépôt d'un projet de loi à cet effet. Je dis donc respectueusement que le règlement ne saurait s'appliquer dans le cas actuel et que l'objection ne tient pas debout.

Si l'objection que soulève le premier ministre était maintenue, les représentants du peuple ne pourraient plus préconiser l'exécution de travaux publics nécessaires à la prospérité du pays.

M. L'ORATEUR: Bourinot dit. . .

M. CAMPBELL: Monsieur l'Orateur, je désire ajouter quelques mots relativement à l'objection qu'a soulevée le premier ministre.

Certains passages des discours que j'ai cités ont été prononcés ici au cours d'un débat semblable à celui-ci.

L'affaire mise en discussion était la même que celle dont parle la présente résolution, et je pourrais mentionner. . .